

## Dans le doute, prenez les PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES

### POUR LES PLANTES TERRESTRES :

- Éviter de les propager en utilisant de l'équipement destiné aux activités de plein air (équipement de camping, vêtements, VTT, etc.).
- Choisir des espèces non envahissantes pour l'aménagement paysager.
- Éliminer les plantes avant la production de graines (en arrachant TOUT le système racinaire ou les rhizomes) sans les briser.
- Ne pas déplacer les espèces ni la terre utilisée, surtout si les graines sont formées.
- Faire sécher entièrement les plantes avant de les jeter ou de les brûler.
- Par précaution, à l'occasion de déplacements ou de travaux en milieu forestier, dans les champs ou les fossés routiers, porter des gants et des vêtements à manches longues.

### POUR LES ESPÈCES AQUATIQUES :

- Nettoyer les embarcations nautiques et tout l'équipement utilisé.
- Ne pas vider un aquarium dans les toilettes ou dans un plan d'eau.

À NOTER que des stations de lavage mobiles sont accessibles à la population en région.

Site Web : [www.creat08.ca](http://www.creat08.ca)

## Vous avez vu une EEE ?



Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques met à votre disposition **SENTINELLE**, un outil de signalement facile à utiliser sur le Web. Vous pouvez également télécharger l'application mobile sur votre téléphone intelligent.

### Sentinelle vous permet :

- d'effectuer des signalements;
- d'accéder à la cartographie des signalements effectués;
- de consulter des fiches descriptives des espèces à surveiller.

## INSPECTER et NETTOYER tout le matériel nautique AVANT et APRÈS chaque utilisation

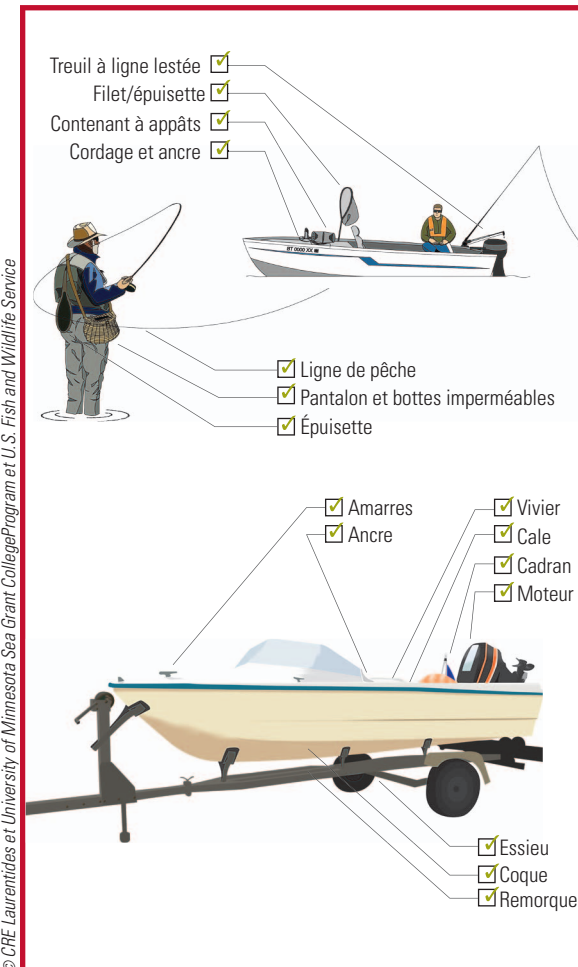
**INSPECTER** tout ce qui est en contact avec l'eau afin de retirer les plantes, les débris visibles et la boue du matériel utilisé.

**VIDER** l'eau qui s'est accumulée dans l'embarcation, les viviers, le moteur, la cale, les glacières, etc.

**NETTOYER** l'embarcation et l'ensemble du matériel avec une laveuse à pression pour bien déloger tous les organismes sans endommager l'embarcation ni le matériel.

### OU

Faire sécher pendant au moins cinq jours.



CONSULTEZ LE SITE WEB [www.creat08.ca](http://www.creat08.ca) pour en apprendre davantage sur le sujet.

POUR NOUS JOINDRE : 819 762-5770 ou [info@creat08.ca](mailto:info@creat08.ca)

## Les ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES à risque en ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

### OUVREZ l'œil!



Le lac Osisko envahi par le myriophylle à épi  
© Bibiane Racette

### Financé par :



En collaboration avec les membres du **Comité de lutte contre les espèces exotiques envahissantes de l'Abitibi-Témiscamingue :**



### Recherche et rédaction :

Alice Bernier-Banville, Geneviève Mongeau, Ève-Lyne Sylvestre et Bianca Bédard

Un remerciement spécial au CRE Laurentides pour le partage des photos et des illustrations.



Ce dépliant a été imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres post-consommation et produit sans chlore élémentaire

## Qu'est-ce qu'une espèce EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Une **espèce exotique envahissante (EEE)** est introduite généralement par l'homme dans un milieu où elle n'est pas naturellement présente. Elle entre en compétition avec les espèces indigènes et prolifère au détriment de ces dernières en modifiant l'écosystème naturel. L'introduction, volontaire ou accidentelle, d'EEE constitue donc une menace pour la biodiversité.

## Quels sont les IMPACTS possibles?

La présence d'EEE sur le territoire peut entraîner des **impacts environnementaux, sociaux et économiques considérables**: perte de valeur des habitations riveraines, nuisance à la navigation et à la baignade, perte de la biodiversité et impacts sur la santé humaine, perte de la qualité de pêche sportive générant des impacts économiques liés au tourisme, etc.

### LÉGENDE

- Espèce exotique envahissante
- Espèce indigène
- Espèce présente en Abitibi-Témiscamingue
- Risque de réactions cutanées en cas de contact avec la sève toxique

## Espèces AQUATIQUES

**GOBIE À TACHES NOIRES**  
*Neogobius melanostomus* • (round goby)

**Ses caractéristiques:**

- Petit poisson d'eau douce (de 8 à 15 cm) pouvant atteindre 25 cm.
- Yeux globuleux proéminents, tête ronde.

- Tache noire sur la première nageoire dorsale.
- Corps grisâtre avec des taches brunes et noires.
- Nageoires pelviennes fusionnées lui permettant de s'agripper aux roches (ventouses).

**Comme les carpes asiatiques juvéniles, le gobie se retrouve dans les viviers commerciaux et peut être vendu comme poisson appât. Ces espèces menacent la biodiversité de par leur voracité, leur rapidité de reproduction et le risque qu'ils transportent des pathogènes.**

### Il est dorénavant:

- **Interdit** d'utiliser des **poissons appâts vivants** partout au Québec.
- **Interdit** d'utiliser des **poissons appâts morts** en **saison estivale** partout au Québec.
- **Autorisé** d'utiliser des **poissons appâts morts** en **saison hivernale** dans certaines zones de pêche du Québec où cette pratique était déjà autorisée\*.

\* Consulter la réglementation pour connaître le détail

## Espèces AQUATIQUES



© Richard Carignan © Bibiane Racette

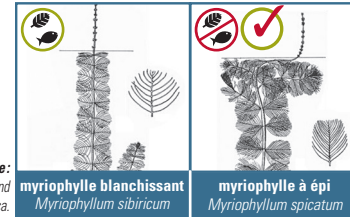
### MYRIOPHYLLE À ÉPI

*Myriophyllum spicatum* • (eurasian water-milfoil)

- Ses caractéristiques:**
- Plante aquatique vivace submergée et visible à la surface de l'eau.
  - Verticilles composés de trois à six feuilles à l'apparence de plumes.
  - Feuilles divisées et composées de douze à vingt-quatre paires de folioles, dont l'extrémité semble tronquée.
  - Fleurs en épis sur les tiges émergentes, bourgeons très rouges (floraison en juillet).
  - Se distingue du myriophylle indigène par des groupes de feuilles beaucoup plus rapprochés, des feuilles flasques hors de l'eau et davantage de folioles.
  - Tige particulièrement solide qui se reproduit rapidement, ce qui peut rendre la baignade et la pratique d'activités nautiques extrêmement désagréable, voire périlleuse.

**Un seul petit fragment suffit pour qu'une toute nouvelle colonie de myriophylles à épi s'installe et envahisse un lac.**

### Son semblable



Source: Crow, G. E., et C. B. Hellquist (2000). Aquatic and Wetland Plants of Northeastern North America.

### CLADOCÈRE ÉPINEUX

*Bythotrephes longimanus* • (spiny waterflea)

- Ses caractéristiques:**
- Petit crustacé doté d'une longue queue pointue parsemée d'épines.
  - Suffit d'une seule femelle pour coloniser un nouveau plan d'eau.
  - Se reproduit de manière sexuée et asexuée (clones).
  - S'agglutine sur les fils à pêche.
  - Oeufs résistants au froid, au dessèchement et même à l'ingestion par une proie; peuvent être dormants en hiver.
  - Présent dans quelques lacs en Ontario, près de la frontière (Larder Lake, Raven, Nipissing et Temagami).



© Emily DeBoit © Andrea Miehlis

### Son semblable



puce d'eau en hameçon (*Cercopagis pengoi*)

**La reproduction rapide et son faible taux de prédation provoquent une compétition directe avec le zooplancton et les petits poissons.**

## Espèces TERRESTRES



© Sam Karathanos, IRBY

### ROSEAU COMMUN

*Phragmites australis* • (common reed)

- Ses caractéristiques:**
- Plante de milieux humides (marais, fossés, emprises de routes).
  - Peut mesurer jusqu'à 5 m de haut et forme des colonies denses.
  - Tiges dressées rigides et creuses, de couleur beige ou jaunâtre, souvent cachées par la gaine des feuilles.
  - Feuilles alternes, pointues et allongées (de 20 à 60 cm de long).
  - Fleurs en panicules plumeuses de couleur pourpre devenant brunâtres au moment de la fructification.
  - Présence de poils blancs à l'endroit où la base de la feuille s'attache sur la tige (ligule).

**Le roseau commun a progressivement remplacé les quenouilles, qui filtraient plus efficacement les métaux polluants des eaux drainées.**

### Ses semblables



© Bibiane Racette

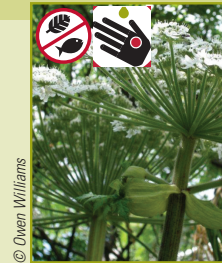
### RENOUÉE DU JAPON

*Fallopia japonica* • (japanese knotweed)

- Ses caractéristiques:**
- Plante herbacée à croissance rapide, pouvant atteindre 4 m de haut.
  - Tige rougeâtre qui s'apparente au bambou.
  - Petites fleurs blanches en grappes.
  - Système racinaire libérant des toxines nuisibles aux autres espèces.
  - Résiste aux conditions difficiles: elle s'implante partout, même dans l'asphalte.

**Lorsque leurs tiges tombent au sol à la fin de l'hiver, elles forment des amas au bord de l'eau qui empêchent les plantes indigènes stabilisatrices de s'installer sur les rives, ce qui provoque l'érosion des berges.**

© Leslie J. Mehrhoff, www.forestryimages.org



© Owen Williams

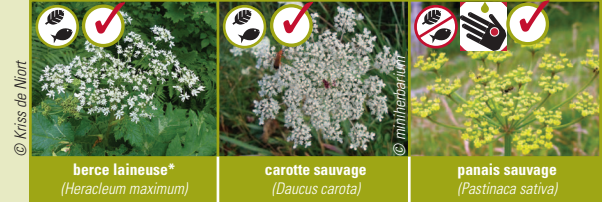
### BERCE DU CAUCASE

*Heracleum mantegazzianum* • (giant hogweed)

- Ses caractéristiques:**
- Plante herbacée géante mesurant de 2 à 5 m de hauteur.
  - Présente dans les champs, les terrains vagues et les milieux perturbés, humides et riverains.
  - Ombelles de fleurs blanches, de 30 à 60 cm de largeur, > 50 rayons.
  - Tige creuse et cannelée, taches de rouge framboise à violet, avec quelques longs poils épars.
  - Feuilles divisées en une à trois folioles fortement lobées et dentées, dessous lisse ou quelques poils épars.
  - Se distingue de la berce laineuse (abondamment poilue) par sa hauteur, par son inflorescence plus fournie et par les poils très parsemés sur la tige et le dessous des feuilles.

**L'exposition à la sève peut causer des éruptions cutanées sévères, des ampoules ou des brûlures pouvant laisser des cicatrices. Si la sève entre en contact avec les yeux, elle peut causer une cécité temporaire ou permanente.**

### Ses semblables



© Krass de Mort

\* À noter que certaines personnes réagissent également à la sève de la berce laineuse



© Ontario's Invasive Species Awareness Program

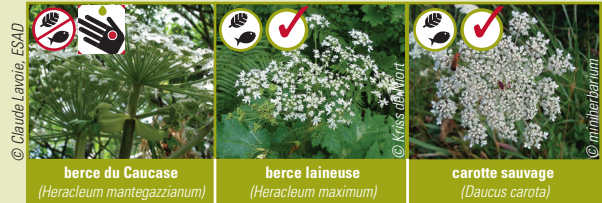
### PANAIS SAUVAGE

*Pastinaca sativa* • (wild parsnip)

- Ses caractéristiques:**
- Plante herbacée terrestre qui tolère également les milieux humides.
  - Pousse en bordure des forêts, des routes, des sentiers et des terrains vagues ou encore en bandes riveraines.
  - Ombelles de fleurs jaunâtres de 10 à 20 cm de diamètre.
  - Est reconnaissable à son odeur de panais, à la forme de ses feuilles et à ses fleurs jaunes.

**L'exposition à la sève peut causer des éruptions cutanées sévères, des ampoules ou des brûlures pouvant laisser des cicatrices. Si la sève entre en contact avec les yeux, elle peut causer une cécité temporaire ou permanente.**

### Ses semblables



© Claude Lavoie, ESAD

© Ontario's Invasive Species Awareness Program